Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le 26/02/2026
ID : 037-213700255-20260224-2026_04_DELIB-DE

Berthenay

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département Indre et Loire
Commune de Berthenay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Février 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 Février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 14
Représentés par pouvoir : 0
Nombre de conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, s'est assemblé salle de convivialité – Halle Sportive de Berthenay, sous la présidence de Mr LOYAU-TULASNE Christophe, Maire. La séance a été publique.

Présents au début de séance : Mr LOYAU-TULASNE Christophe (Maire), Mr BERTRAND Jacky (1er Adjoint), Mr EMAILLE Gilles (2ème Adjoint), Mr MENDEZ Patrick (3ème Adjoint), Mr BEAUPLAT Nicolas, Mme DEPAUL Valérie, Mme DORANGE Annie, Mme FAIRIER Emilie, Mr GUILMET Patrick, Mme NAULEAU Marie-Anne, Mr ROCHEREAU Sébastien, Mme SALGUEIRO Audrey, Mme SAUNIER Françoise et Mme YVELIN Carole, Conseillers Municipaux.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer, Monsieur LOYAU-TULASNE ouvre la séance à 19H10.

A été nommé secrétaire de séance : Mme SAUNIER Françoise

Délibération n°2026/04 : Octroi de subventions à divers organismes pour l'année 2026
Rapporteur : Monsieur BERTRAND, 1er Adjoint au Maire délégué aux Finances

Monsieur BERTRAND expose le rapport suivant :
Comme chaque année, la commune de Berthenay reçoit des demandes de subventions de fonctionnement de différentes associations. Il convient alors de définir le montant versé à chacune.

Monsieur BERTRAND rappelle que le versement desdites subventions de fonctionnement est conditionné à la complétude d'un dossier de demande et à la production des pièces justificatives.

Contrairement à ce qui a été déclaré en 2024, le contrat souscrit en 2025 par la commune de Berthenay auprès de la SACEM ne peut pas comprendre les manifestations organisées par les associations en 2025. Il appartient à chacune d'entre elles de déclarer leurs événements et d'en régler les frais. Monsieur BERTRAND précise que les montants proposés en 2026 ont été valorisés pour prendre en compte ces charges de SACEM et SPRE supportées par les associations en 2025.

Monsieur le Maire demande aux élus qui sont concernés par la gestion d'une association de se déclarer pour ne pas prendre part au débat et au vote.

Après étude des dossiers, il est proposé au Conseil municipal de fixer les montants des subventions comme suit :

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le 26/02/2026
ID : 037-213700255-20260224-2026_04_DELIB-DE

Organisme	Subvention 2025	Subvention 2026	
	Votée	Demandée	Proposition
Amicale des chasseurs	300 €	300 €	300 €
A.P.E.C.S.	12 000 €	13 000 €	13 000 €
A.P.E. de Berthenay	500 €	500 €	500 €
Berthenay en Fête	450 €	1 000 €	800 €
Berthenay Loisirs	550 €	800 €	800 €
Karaté Club de Savonnières	250 €	3 000 €	250 €
Patrimoine Vivant – Cher et Loire	250 €	250 €	250 €
Tennis Club Savonnières	200 €	500 €	200 €
UNRPA	100 €	100 €	100 €
BTP CFA 37	50 €	100 €	100 €
AFN	150 €	/	150 €
Coopérative scolaire	250 €	250 €	250 €
TOTAL	**15 550 €**	**19 800€**	**16 700 €**

Décision :
Vu les demandes de subventions présentées par divers organismes,
Sur proposition de Monsieur BERTRAND,
Vu le rapport présenté aux membres du Conseil,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- d'octroyer les subventions de fonctionnement telles que récapitulées ci-dessus,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur la nature 6574, chapitre 65 du budget 2026.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.

MAIRIE DE BERTHENAY (Indre-et-Loire)

Le Maire,

Christophe LOYAU-TULASNE

La Secrétaire de séance

Françoise SAUNIER